**LABEL**

**de**

**doctorat en crÉation-recherche en art**

**À L’École doctorale 279**

**arts plastiques, EsthÉtique et Sciences de l’art**

**sise à l’École des arts de la sorbonne**

**en l’UniversitÉ paris 1 PanthÉon-sorbonne**

**Principes**

Dans le cadre de la formation doctorale de l’ED 279 APESA de l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les thèses en arts dites « pratiques » occupent depuis longtemps une place originale dans l’université française[[1]](#footnote-1).

Afin de reconnaître la spécificité d’une recherche en art par l’exercice même de l’art dans le mouvement même d’une création consciente de soi, font l’objet d’un label « création-recherche en art » les disciplines suivantes : arts plastiques (dessin, peinture, volume, installation, vidéo, photographie, performance), arts du spectacle (cinéma, théâtre, danse), arts sonores (son, musique, poésie), design et mode[[2]](#footnote-2).

Ce label atteste du respect des critères de la recherche universitaire (cf. infra) tout en expérimentant, de façon ouverte et flexible, les diverses possibilités du dispositif de cette thèse dans ce qui fait son inventivité. En effet, la « création-recherche » affirme une méthode et un objectif : partir de la création et de l’œuvre en cours pour donner sens à une recherche critique, réflexive, discursive et heuristique, en explicitant l’intelligence immanente à l’œuvre en cours.

La thèse « pratique » en arts plastiques, ou dans toute autre activité artistique, distingue l’activité créatrice comme instauration artistique d’une œuvre, selon un processus créateur identifié, et l’activité de recherche, comme l’obtention d’un gain cognitif vérifiable par tout chercheur de même formation.

L’inscription à ce doctorat nécessite donc un engagement manifeste dans une pratique personnelle des arts susmentionnés. Cette implication résolue dans la création, constitue le substrat sensible et cognitif à partir duquel la thèse sera élaborée et accomplie.

Le sujet de thèse est l’émanation d’un rapport étayé et persistant à cette pratique au regard de sa portée épistémologique. Dans l’ensemble de la thèse, et au moment de la soutenance – comprenant la présentation de son travail –, le doctorant s’applique à trouver un mode de fonctionnement pertinent et d’importance comparable entre sa création personnelle et la recherche développée dans l’écriture du doctorat.

D’un point de vue méthodologique, la part de création personnelle pouvant se conjuguer de diverses manières à la réflexion écrite, elle est à considérer dans un esprit prospectif. Dans tous les cas, c’est conjointement la qualité générale de l’essai et la singularité du travail artistique qui fondent la valeur de la thèse.

# Visées de la composante artistique de la thèse

Les œuvres réalisées par le doctorant, leur présentation et de leur portée potentielle dans le champ de l’art, représentent la composante artistique de la thèse, soumise aux appréciations poïétique et esthétique du jury.

Les principaux critères sont notamment les suivants :

- Singularité de la démarche et de l’engagement artistiques

- Conscience des moyens techniques mis en œuvre

- Degré de mise en forme et d’exposition des réalisations artistiques

- Capacité du doctorant à énoncer les conditions procédurales suivies, au regard du travail réalisé

- Pertinence des champs de référence artistique

- Caractère inédit de la production artistique

- Caractère international des sources artistiques

- Inscription culturelle et sociale du travail artistique.

- Degré de communication et de médiation dans les réseaux d'expérimentation, de collaboration et de diffusion artistiques

# Visées de la composante discursive

Le mémoire de la thèse et la soutenance orale devant le jury constituent la composante discursive de la thèse.

Les principaux critères d’appréciation sont notamment :

- Clarté et précision de l’expression discursive

- Qualité de la méthodologie suivie et pertinence du questionnement heuristique

- Capacité à déterminer, à formuler et à analyser un sujet essentiel pour l'avancement des recherches dans le domaine de l'art

- Capacité à problématiser, à argumenter et à démontrer

- Capacité à analyser la pratique artistique personnelle et à la contextualiser

- Pertinence des champs de références en art, esthétique et sciences de l’art, et plus généralement en sciences humaines et sociales ainsi que tout apport interdisciplinaire.

- Richesse de la recherche documentaire. Caractère international des sources.

- Apport de connaissances inédites dans le champ artistique.

- Qualité éditoriale du mémoire incluant une iconographie de la production artistique personnelle.

**Conditions, soutenance de la thèse CR et attribution du label**

En respect des textes en vigueur[[3]](#footnote-3), la durée de la thèse est fixée à trois ans pour un équivalent temps plein consacré à la recherche, et n’excèdera pas trois années justifiées de prolongation.

Le texte comportera au moins 450 000 signes[[4]](#footnote-4) (soit environ 250 p.). Ce chiffre sera envisagé comme un seuil, laissant la liberté à la doctorante ou au doctorant, selon sa recherche et sous l’autorité de son directeur ou de sa directrice de thèse, d’y consacrer plus de place.

Le directeur ou la directrice devra s’assurer de la faisabilité de la thèse dans le temps prévu par les textes.

Le travail artistique doit, le jour de la soutenance, faire l’objet d’une présentation conséquente : exposition, installation, projection, restitution, performance, etc., pour les membres du jury et le public. Si une présentation avait lieu dans les deux mois précédant la soutenance, la candidate ou le candidat pourrait le cas échéant, y convier les membres du jury pour qu’ils puissent bénéficier d’une perception directe des œuvres[[5]](#footnote-5).

Au jury de soutenance de thèse, comprenant des personnalités universitaires dûment habilitées, peuvent être associées à titre consultatif mais non décisionnaire, des personnalités du monde de l’art (artiste, critique, responsable culturel…) choisies ès qualités, en raison de leurs compétences scientifiques ou artistiques.

Le présent label « doctorat en création-recherche en art » de l’université Paris1 Panthéon-Sorbonne, acté *de facto* par l’accès au grade de docteur.e, est annexé au rapport de soutenance.

À : Paris

Le :

Signature du docteur ou de la docteure :

Signature du directeur ou de la directrice de thèse :

Signature du directeur ou de la directrice de l’ED279 APESA:

1. La thèse d’arts plastiques existe à l’université Paris 1 depuis 1972. En principe elle a toujours comporté une partie pratique et une partie théorique avec différents dosages. Mais dans la tradition de l’université, une plus grande importance a été, la plupart du temps, attribuée au mémoire aux dépens de l’œuvre. Le présent texte, qui prolonge et conforte le été *vade-mecum* inséré au parcours doctoral de l’ED279 depuis 2016, définit un rééquilibrage. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette liste n’est pas exhaustive et pourra faire l’objet de modifications selon les parcours doctoraux proposés par l’ED279. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cf. arrêté du 25 mai 2016, *J.O.* du 27 mai 2016. [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit du corps du texte en dehors de la bibliographie, des index, des annexes et de l’iconographie. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cette initiative ne pourra faire l’objet d’une prise en charge de la part de l’ED 279 APESA. [↑](#footnote-ref-5)